

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00698

Numéro SIREN : 398 410 126

Nom ou dénomination : BIOGEN FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2021 sous le numéro de dépôt 44332

BIOGEN FRANCE SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : 1 PASSERELLE DES REFLETS 92400 COURBEVOIE

398 410 126 RCS Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 OCTOBRE 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un,
Le 4 octobre,
A 10 heures,

La société Biogen Netherlands B.V, Société de droit néerlandais ayant son siège social sis Prins Mauritslaan 13-19, 1171 LP Badhoevedorp (Pays-Bas),

Représentée par Monsieur Alexander Johannes den Hartog, dûment autorisé aux fins des présentes,

Associée Unique de la société Biogen France SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 euros, ayant son siège social 1 PASSERELLE DES REFLETS 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 398 410 126 RCS Nanterre,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission de Monsieur Martin Dubuc de ses fonctions de Président ;
- Nomination de Madame Marina Vasiliou en qualité de nouveau Président ;
- [...]
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, ayant pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Martin Dubuc des fonctions de Président avec effet au 4 octobre 2021, prend acte de cette démission, et le dispense, conformément à sa demande, d'effectuer le préavis de 2 mois prévu à l'article 13.1 des statuts.

L'Associé Unique remercie Monsieur Martin Dubuc des services rendus à la Société dans l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de l'adoption de la première décision, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Martin Dubuc, avec effet à compter du 4 octobre 2021 (à 0 heure), et ce, pour une durée illimitée :

Madame Marina Vasiliou
de nationalité Chypriote
née le 1^{er} janvier 1976 à Lemesos (Chypre)
Demeurant 1 Rue Henri IV à Saint Germain en Laye (78100).

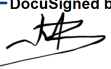
Madame Marina Vasiliou a d'ores et déjà fait savoir à la Société qu'elle acceptait ce mandat de Président et qu'elle remplit les conditions légales et règlementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

[...]

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

.../...

DocuSigned by:

5510B9DA2BB94D1...

EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME A L'ORIGINAL
PAR LE PRESIDENT
Madame Marina Vasiliou